VEGA Investment Solutions



Principes de suivi et de gestion des controverses

Septembre 2026

C’est au sein du Comité ESG Emetteurs qu’est effectué un suivi récurrent des controverses identifiées – tant par Sustainalytics que par VEGA IS - sur les émetteurs détenus de manière directe en Gestion Collective et en Gestion Sous Mandat.
Ce suivi des controverses « récurrentes » et identifiées n’est pas exclusif des controverses pouvant survenir à tout moment et susceptibles de faire l’objet d’une réunion de crise en fonction de l’actualité des sociétés.

VEGA IS distingue deux types de controverses, qui font l'objet d'un suivi détaillé par le Comité ESG Émetteurs :

- Celles faisant l’objet d’une notation 4 (Elevée) ou 5 (Sévère) de la part de Sustainalytics,

- Celles qui apparaissent au gré de l'actualité des sociétés. Cette catégorie fait l’objet d’une gestion de crise lorsqu’elle survientpuis intégrée dans le suivi réalisé lors du Comité ESG Emetteurs.

Controverses de niveau 4 (Elevée) ou 5 (Sévère) selon Sustainalytics :

En cas d'événement préjudiciable à une société, VEGA IS n'attend pas la modification de la notation par le fournisseur de données. Le cas échéant, elle attribue par anticipation un niveau de controverse 4 ou 5, afin d'intégrer l'émetteur dans le suivi spécifique, dont les modalités sont précisées ci-dessous.

⇨ **Controverses de niveau 5 :**

Les émetteurs faisant l’objet d’une controverse de niveau 5 sont exclus de l’univers d’investissement.

Lorsqu'une controverse affectant un émetteur atteint le niveau 5 de sévérité, la détention de cet émetteur n’est plus autorisée, tant en actions qu'en obligations. Les valeurs devront en conséquence être cédées dans les portefeuilles dans les meilleurs délais et au maximum un mois après la dégradation de la notation en catégorie 5.

⇨ **Controverses de niveau 4 :**

Pour les sociétés ayant une controverse de niveau 4 investies dans les portefeuilles, des dispositions particulières sont appliquées compte tenu du risque intrinsèquement élevé et du risque de dégradation de la notation en niveau 5 :

- Un suivi récurrent lors du Comité ESG Emetteurs mensuel, (liste des niveaux 4),

- La rédaction d’une fiche de controverse avec un avis sur l’évolution de la controverse (Amélioration, Stabilité, Dégradation) pour chacun des émetteurs,

- En cas d'avis D (Dégradation), la valeur détenue doit être cédée dans un délai maximum d'un mois, comme pour les controverses de niveau 5..

Lors du suivi mensuel réalisé au sein du Comité ESG Emetteurs, les avis sur les controverses de niveau 4 peuvent faire l’objet d’une révision. Si un émetteur fait l’objet d’une évolution vers un avis D (dégradation), la valeur doit être cédée dans un délai d’un mois.

Controverses liées aux actualités:

Le risque de controverses sur les sociétés détenues en portefeuille est permanent, il est lié à l'actualité des entreprises et peut concerner diverses thématiques comme par exemple, les accidents industriels, les pollutions, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent ou les pratiques anticoncurrentielles, les allégations en matière d'information des clients, les incidents en matière de sécurité des produits ou du personnel…

Dès lors qu'une controverse « significative » est identifiée sur les émetteurs en portefeuilles, la cellule de gestion de crise est activée et son suivi est effectué au sein du comité ESG Emetteurs.

⇨ **Traitement des controverses :**

Les controverses de niveau 4 et celles identifiées commme « significative », liées à l'actualité, font l'objet d'une fiche d'analyse pour qualifier, par VEGA IS, le niveau de la controverse.

Par analogie avec les niveaux retenus par Sustainalytics, la controverse « significative » sera qualifiée en interne d'un niveau 4v (Elevé) ou 5v (Sévère) avec une perspective sur l'évolution Stabilité (S), Amélioration (A), D (Dégradation) pour le niveau 4v.

En cas de niveau 5v ou 4v avec une perspective D (Dégradation), les titres en portefeuilles devront être cédés dans les meilleurs délais compte tenu de l'actualité de la crise et au maximum dans un délai d'un mois.

Si la controverse est qualifiée en niveau 4v avec Amélioration ou Stabilité, le titre pourra être conservé.
D'une manière générale les controverses de niveau 4v et 5v identifiées par VEGA IS suivent les mêmes règles que les controverses de niveau 4 et 5 chez Sustainalytics.
Le Comité ESG Emetteurs peut décider du gel des positions selon les dispositions ci-dessus.

Ainsi, ces dernières sont intégrées au suivi mensuel et le cas échéant au vu de la mise à jour de la fiche de controverse, le Comité ESG Emetteur pourra préconiser en cas d'évolution favorable de délister les émetteurs du niveau 4v et 5v, sous réserve de cohérence avec le niveau de controverse Sustainalytics.

En dernier ressort sur avis favorable du Comité ESG Emetteurs, c'est le CIO de VEGA IS qui décide de délister une controverse d'un niveau 4v ou 5v. Ces émetteurs seront dès lors investissables dans les conditions habituelles.